

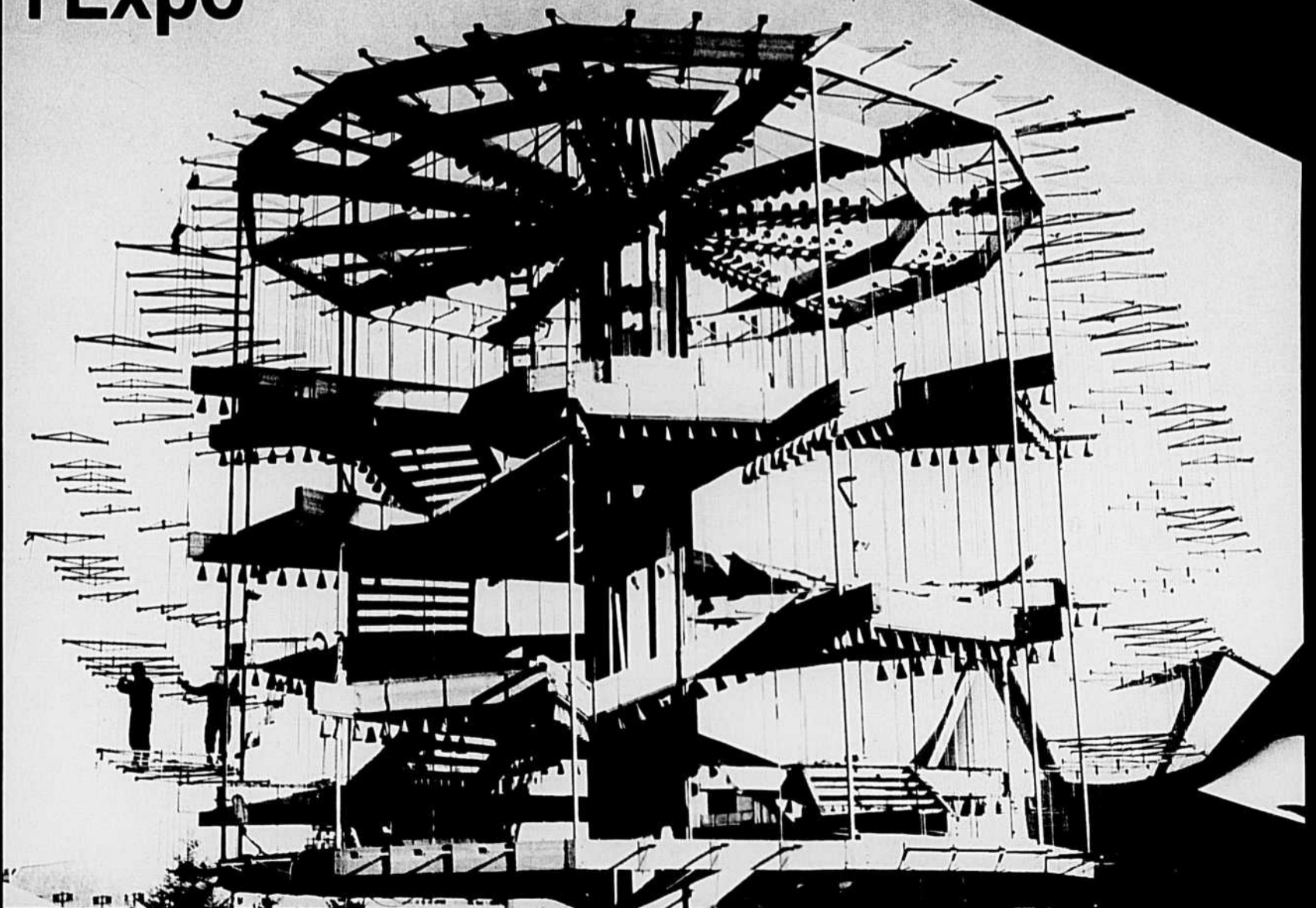
# LE MONDE OUVRIER

## SOLBEC: une autre infamie sociale au Québec.

L'arrêt de travail des 135 métallos de la mine Solbec est terminé. Il durait depuis le 9 septembre dernier. Six mois de courage et de détermination. Au cours de l'arrêt de travail, la compagnie a montré son vrai visage à la population: congédiements, action en dommages, injonctions, délais. Devant ce conflit, les Beauchemin, propriétaires de la mine Solbec, ont affiché un visage triste et anti-social: ils ont voulu exploiter des hommes, ils ont voulu vendre des hommes libres. Résultats: pendant six mois, les métallos de Solbec sont demeurés des hommes libres. Et ils entendent le demeurer.



## Ceux qui ont bâti l'Expo



# Editorial

## Syndicalisme et révolution

Il y a des gens qui se complaisent dans le climat actuel des relations de travail au Québec et qui s'imaginent que la vague de grèves qui se poursuit depuis quelques années a une portée révolutionnaire. Ils applaudissent à tout ce qui peut ressembler à un chaos social de nature à les porter magiquement au pouvoir.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il y a des dirigeants syndicaux qui s'amuse, eux aussi, à ébranler ainsi les structures de la société sans rien proposer pour les remplacer. Ils se donnent, pour la galerie... de la presse, des allures révolutionnaires de comédie musicale.

Il convient donc de se demander si le présent mouvement de revendications syndicales est de nature révolutionnaire, si le syndicalisme québécois est véritablement en train de bouleverser les structures de la société et de préparer la révolution.

Il existe en effet deux types d'action syndicale, aux antipodes l'un de l'autre: le syndicalisme révolutionnaire, d'une part, et, d'autre part, le syndicalisme de revendication qu'on a stigmatisé, quand il est devenu trop efficace et partiellement vidé de son contenu idéologique, du nom de syndicalisme d'affaires. Or, il semble que l'on assiste présentement au Québec à une parfaite confusion des genres permettant à certains syndicalistes de se prendre, comme on dit, pour d'autres.

Le syndicalisme révolutionnaire se reconnaît à ce qu'il adhère profondément à une idéologie précise, à ce qu'il conteste le pouvoir politique et patronal, à ce qu'il récuse les cadres juridiques dans lesquels l'Etat tente d'enfermer son action: il appuie donc un parti politique révolutionnaire ou un front de libération nationale, il agit dans l'illégalité complète sinon la clandestinité, il ne sollicite jamais d'accréditations officielles, il n'accepte jamais de restrictions légales au droit de grève, il multiplie les grèves pour entretenir un climat révolutionnaire et saboter l'économie plutôt que pour régler les problèmes des travailleurs et améliorer leur sort, et jamais, au grand jamais, il ne signe de conventions collectives, du fait que celles-ci constituent une reconnaissance tacite des droits de l'employeur et une trêve dans la lutte révolutionnaire.

Par contre, le syndicalisme de revendication, même politisé et désireux de faire participer les travailleurs à l'exercice du pouvoir, accepte généralement l'ordre politique, aspire tout au plus à faire du travail un partenaire égal du capital, public ou privé, recourt à la

protection de la loi et à l'accréditation officielle qui oblige l'employeur à négocier, et, surtout, négocie des conventions collectives de travail comportant des restrictions à l'exercice du droit de grève et un mode de redressement par voie d'arbitrage des conflits d'interprétation; en somme, ce type de syndicalisme vend régulièrement la paix industrielle au patronat en retour d'avantages concrets pour les travailleurs, et la "révolution" prend fin avec la signature de chaque convention de travail.

Evidemment, il s'agit là de catéories, et la réalité syndicale refuse souvent de s'y laisser complètement enfermer. Mais, elles nous aident à voir clair dans le genre de syndicalisme qui se pratique au Québec.

Ici, tous les syndicats sans exception, qu'ils soient de la CSN ou de la FTQ, tombent incontestablement dans la seconde catégorie, même si la CSN soigne davantage son image révolutionnaire et donne parfois à ses grèves un style de veille du grand soir. Mais, qu'en est-il en réalité?

En réalité, il arrive que la grève-scandale des hôpitaux, la grève-suicide du textile, la grève de maraudage du gaz naturel, la grève de classe des fonctionnaires municipaux de Montréal, auront fait couler plus d'encre dans les journaux qu'elles n'auront mis d'argent dans la poche des travailleurs. Et elles se terminent toutes, un jour ou l'autre, le plus souvent sous l'oeil paternaliste des autorités gouvernementales, par la signature plus ou moins honteuse d'une convention collective. On remercie et félicite à genoux le ministre du Travail, on demande aux petits copains de la presse de faire ressortir les aspects les moins décevants de l'entente, et la révolution est ajournée *sine die*.

Révolutionnaires, les grèves au Québec? Allons donc! Elles ne le sont pas plus que les grèves ontariennes ou américaines, à cette seule différence que, dans le cas de la CSN, elles imposent de plus lourds sacrifices aux travailleurs et partent souvent d'un calcul irréaliste du rapport des forces. En attendant que l'esprit révolutionnaire existe ailleurs que dans l'imagination de certains parasites des grèves, des pêcheurs en eaux troubles et des charognards du chaos social, continuons en toute bonne conscience de rechercher avant tout l'intérêt des travailleurs, avec ou sans grèves.

## Trade Unionism and Revolution

There are certain people who are feeling quite smug about the present climate of labour relations in Quebec. They imagine that the rash of strikes that has been occurring over the past few years has revolutionary implications. They applaud anything and everything that has the earmarks of social chaos designed to carry them magically to power.

Even more ominous is the fact that certain labour leaders also take delight in shaking up society's structures, without suggesting any replacement. They play the gallery by working themselves up some press publicity and donning a mantle of rebelliousness that properly belongs in musical comedy.

It is only fitting, therefore, to inquire whether the present trend of organized labour demands is of a revolutionary nature; whether Quebec unionism is on the way to upsetting society's structures and preparing revolution.

There are, effectively, two types of organized labour action. Each is the antithesis of the other. One is revolutionary trade unionism. The other is trade unionism of demand which, upon becoming too effective and partially drained of its ideological content, has been handed the stigma of business unionism. It could appear that in Quebec at the present time we are witnessing a thorough mixture of both — a situation which allows some unionists to claim, as the saying goes, that they are what they ain't.

Revolutionary trade unionism is identifiable by its profound adherence to a specific ideology; by its contestation of political and management power; by its challenge of the juridical framework in which the State seeks to confine its action. Consequently, it supports a revolutionary political party or a national liberation front; it acts with complete illegality, if not outright secrecy; it never seeks official accreditations and never agrees to legal restrictions on strike rights. It seeks multiplicity of strikes to sustain the rebellious climate and to undermine the economy, rather than try to solve the problems of the workers and improve their lot. And of course it never, never signs collective agreements, since they amount to a tacit recognition of management's rights and a truce in the revolutionary struggle.

On the other hand, trade unionism of demand, even though it be

politicized and anxious to see the working classes participate in the exercise of authority, generally accepts the political order. It aspires at most to achieve equal partnership with capital, be it public or private. It has recourse to the law's protection and to official certification which makes it mandatory for management to negotiate with it. Above all, it bargains for collective pacts which include restrictions on the right to strike and provision for arbitration of disputes over interpretation. In short, this type of grade unionism regularly sells industrial peace to management, in return for definite worker benefits. The "revolution" ends with the signature of a collective agreement.

Obviously these are categories, and trade union reality frequently refuses to let itself be completely boxed in. However, overall assessment makes it easier to behold what kind of trade unionism that is being practised in Quebec.

Here all trade unions without exception, be they the CNTU or QFL, fall undeniably into the second category, despite the fact that the CNTU carefully nurtures its revolutionary image and periodically makes its strikes look like the eve of a great new day. But what does reality amount to?

Reality is that the hospital scandal-strike, the textile suicide-strike, the natural gas raiding-strike, and the white collar workers class-strike in Montreal have spilled a lot more ink in the papers than they have spilled money into the workers' pockets. They always end sooner or later, and for the most part under the paternalistic eye of government authorities, with the more or less shameful signature of a collective agreement. There is genuflection to thank and congratulate the minister of labour, certain minions of the press are asked to publicize the less deceptive phases of the contract, and the revolution is ajourned *sine die*.

There is something revoluntary about the strikes in Quebec? Let's keep our heads. They are no more revolutionary than the work stoppages in Ontario or the U.S. The only difference is that, in the case of the CNTU, strikes require greater sacrifices by the workers, and frequently are embarked upon without a realistic evaluation of the forces involved.

## La FTQ et votre santé

La FTQ invite tous ceux qui sont intéressés aux mesures sociales dans le domaine du bien-être et de la santé à assister à une journée d'étude toute spéciale. Cette journée d'étude aura pour but de dégager les éléments d'une politique syndicale pour les services de bien-être et de la santé.

Le rendez-vous est à l'hôtel Holiday Inn, 420 ouest, rue Sherbrooke, le samedi 18 mars à 9 heures du matin.

L'on reproche souvent aux centrales de présenter des mémoires aux gouvernements sans consulter auparavant leurs membres. Pour cette question si importante de l'assurance-maladie, la FTQ a décidé de démocratiser au maximum sa consultation.

La journée d'étude sera divisée en quatre parties:

1. Assurance-maladie et assurance-hospitalisation
2. Statut et réformes administratives des hôpitaux
3. Les services de bien-être social
4. Intégration des services de bien-être et de santé.

Quatre spécialistes présenteront pour chaque partie un exposé qui servira de document de base aux discussions en ateliers.

Ces spécialistes seront: M. Thomas Boudreau, économiste; M. Gilles Paquet, économiste; M. Nicholas Zay, travailleur social et M. Roger Guy, travailleur social.

La journée d'étude sera sous la responsabilité de M. Jean-Guy Frenette, sociologue à l'emploi du SFCP et chargé de la préparation du mémoire de la FTQ sur l'assurance-maladie.

# le monde OUVRIER

Fondé par  
Gustave Francq,  
en 1916

Organe officiel de  
la Fédération  
des travailleurs  
du Québec

Founded by  
Gustave Francq,  
in 1916

Official organ of the  
Quebec Federation  
of Labour

Comité de rédaction  
Editorial Committee

Noël Pérusse

Directeur  
Director

Gaëtan Dufour

Rédacteur en chef  
Editor in chief

Louis Laberge

Président de la FTQ  
President of QFL

Gérard Rancourt

Secrétaire général  
de la FTQ  
General Secretary  
of QFL

Adressez toutes  
communications à:  
Address all  
correspondence  
to:

3333 est,  
boul. Métropolitain,  
Montréal 38  
Tél.: 725-5221

Composition

MGM Inc.

Impression

Les Presses  
Métropolitaines  
Rota Offset Inc.

Le Ministère  
des Postes, à Ottawa,  
a autorisé  
l'affranchissement  
en numéraire et  
l'envoi comme objet  
de la deuxième  
classe de la  
présente publication

145

145

# “La participation des syndicats aux transformations nécessaires au Québec”

Nous avons cru bon de publier quelques extraits d'une allocution que le secrétaire général de la FTQ, M. Gérard Rancourt, a prononcé au 2e congrès de l'Union Générale des Etudiants du Québec, le jeudi 16 février à Sherbrooke. Dans cette allocution M. Rancourt analyse les attitudes différentes des travailleurs et des étudiants devant les transformations nécessaires au Québec.

Il ne sert de rien de tenter de se cacher le fait que, même si les travailleurs et les étudiants peuvent avoir des intérêts et des objectifs communs, ils n'ont pour autant des vues identiques sur les transformations à apporter à la société québécoise.

Je n'ignore pas qu'on a tenté d'assimiler la condition de l'étudiant, travailleur intellectuel en voie de formation, à celle du travailleur producteur, mais je pense que le parallèle ne tient que si l'on compare le premier à un jeune travailleur en apprentissage ou à ses premières années de travail rémunéré, alors qu'il a peu ou pas de responsabilités familiales, qu'il n'est pas encore prisonnier de sa spécialisation et qu'il jouit d'une assez grande mobilité.

En réalité, le sort du travailleur moyen est tout autre: il a le plus souvent femme et enfants, il est à divers degrés endetté, ce qui lui a néanmoins permis d'accéder à certaines possessions qu'il estime indispensables (automobile, maison, télévision, équipement électro-ménager, chalet d'été même), il est de plus en plus prisonnier de son métier ou de son emploi, il souffre d'une grande insécurité d'emploi, tant à cause des changements technologiques que des fluctuations économiques.

La condition du travailleur explique son attitude ambivalente devant le changement, devant les transformations de toutes sortes: il est conservateur dans la mesure où il a quelque chose à conserver, et révolutionnaire dans la mesure où il n'est pas satisfait de son sort. Cependant, il n'est prêt à faire la révolution qu'à la condition de n'y rien perdre de ce qu'il a déjà. Et le travailleur québécois est conscient d'être un travailleur nord-américain participant, même s'il n'en jouit pas toujours individuellement, au deuxième ou au troisième niveau de vie au monde. Il n'est pas souvent disposé à lâcher la proie de ce niveau de vie pour l'ombre alléchante de révolutions nationales ou même sociales.

Ce syndicalisme presque exclusivement revendicateur, qui m'apparaît beaucoup plus comme l'expression d'un égoïsme collectif que comme une véritable manifestation de la solidarité humaine, ce syndicalisme efficace qui a fait des merveilles pour environ 30 pour cent de l'effectif ouvrier et dont j'ai déjà dit qu'il était en train de créer une véritable aristocratie du travail, ce syndicalisme, ne vous y trompez pas, il est le choix et la création des travailleurs eux-mêmes, à tout le moins de ceux qui ont la chance d'en faire partie.

Je sais qu'il est de bon ton chez les observateurs du monde du travail,

et surtout chez les intellectuels de gauche, de décrier ce genre de syndicalisme, de la qualifier de syndicalisme d'affaires, de lui opposer d'autres formes d'action syndicale et même les travailleurs eux-mêmes. Chacun, évidemment, peut invoquer à l'appui de sa mise en accusation du syndicalisme le témoignage de son travailleur-mécontent-de-son-syndicat. Mais, il n'en reste pas moins que chaque fois que les travailleurs changent d'allégeance ou simplement de dirigeants syndicaux, c'est toujours pour obtenir davantage de la même chose, c'est-à-dire plus d'efficacité, de meilleurs services, une plus grande agressivité dans les revendications salariales. J'attends toujours qu'on me cite un cas, au Québec, en dehors de rares mouvements d'inspiration confessionnelle, nationaliste ou séparatiste, où un changement d'allégeance syndicale s'est opéré au nom d'une idéologie.

De l'extérieur, on a l'impression qu'une des principales préoccupations du monde étudiant, ou du moins de son avant-garde la plus active, c'est le problème national. C'est-à-dire que l'une des transformations que de nombreux étudiants estiment nécessaires au Québec, c'est précisément la sécession du Québec du reste du Canada. Je ne vous apprendrai rien, je pense, en vous soulignant dès le départ, que ce n'est pas là, à l'heure actuelle, une aspiration majeure des travailleurs du Québec. Re-

marquez que je m'exprime par euphémismes et que je ne préjuge pas de l'avenir, mais je pense que c'est simplement se respecter mutuellement que de se dire les choses telles qu'elles sont.

On a également l'impression que l'élite pensante du monde étudiant accouple volontiers les notions d'indépendance constitutionnelle et de socialisme. Pour elle, semble-t-il, la révolution sociale devrait passer par la révolution nationale, et cette dernière serait un leurre sans la première. En vertu de je ne sais quel nouveau messianisme du peuple canadien-français, le Québec serait devenu la terre d'élection et la tête de pont du socialisme en Amérique du nord. Du mythe de la vocation agricole à celui de la vocation révolutionnaire, la continuité historique saute aux yeux et à l'avantage de nous maintenir dans notre rôle providentiel du plus grand fournisseur des missions étrangères.

Pour le travailleur, le socialisme, c'est avant tout la possibilité de créer les conditions requises pour en avoir plus: plus de biens à consommer, plus de sécurité, plus de dignité, au travail et dans la société, plus de loisirs, et encore davantage de toutes ces choses pour ses enfants. Et quand il est politisé, et qu'il s'élève au-dessus de ses intérêts égoïstes personnels et collectifs, il est disposé à faire sa part pour amener l'avènement de ce que le président Marcel Pépín, de



la CSN, a appelé “une société bâtie pour l'homme”, et que je préfère appeler “une société égalitaire”, c'est-à-dire une société où les hommes ne sont pas seulement égaux en droit, mais également égaux en fait.

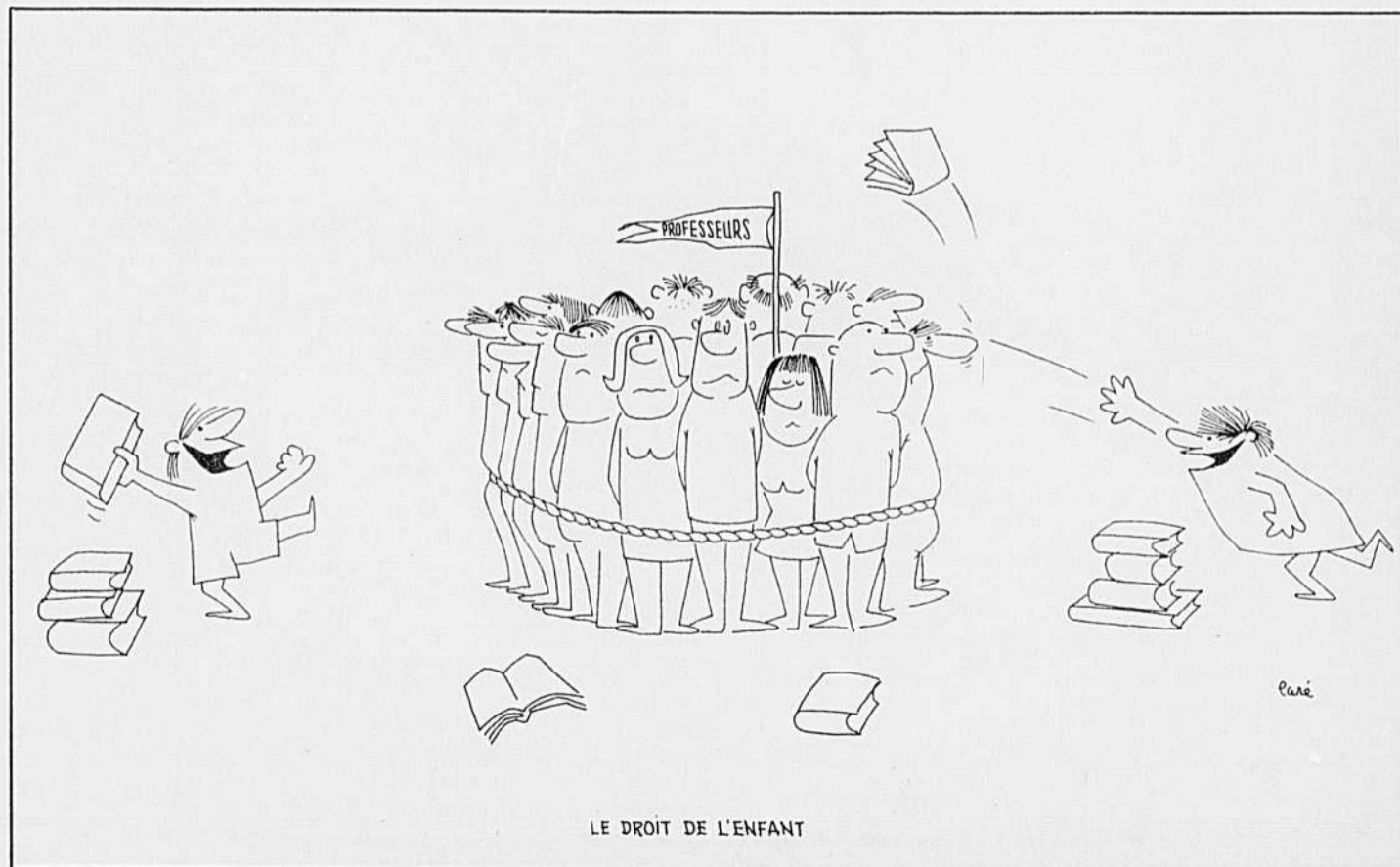
Les travailleurs sentent confusément que la technique, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous met à portée de la main la réalisation de ce vieux rêve socialiste d'une société égalitaire, et c'est peut-être, entre autres choses, ce qui explique l'actuel raz-de-marée des revendications syndicales. L'inconvénient, c'est que le syndicalisme ne représente qu'une fraction de la main-d'oeuvre, et que son action tend à créer une aristocratie privilégiée du travail plutôt qu'à assurer une meilleure distribution des richesses. Les salaires des syndiqués se rapprochent plus de ceux des cadres intermédiaires de l'entreprise, qu'ils ne réduisent l'écart entre les revenus des non-syndiqués et ceux des représentants du capital.

La seule solution à ce problème, c'est, à mon avis, la politisation des syndiqués et l'utilisation de leur force politique en vue de l'avènement d'une société plus juste ou égalitaire. Je n'ignore pas que pour certains, sinon plusieurs d'entre vous, cette révolution égalitariste doit passer par le moule de certains schèmes marxistes, mais pour les travailleurs, elle trouve le plus souvent son expression dans la sociale-démocratie. Je ne vous blâme pas, bien au con-

traire, de chercher votre inspiration dans les classiques du socialisme, mais vous ne pouvez vous-mêmes blâmer les travailleurs de penser l'évolution de la société à partir de leurs besoins concrets et de leurs aspirations immédiates. On ne peut mépriser le “welfare state” et les économies de consommation qu'une fois en possession de tout ce qu'ils procurent, ou en voie d'acquiescer le capital intellectuel qui permettra d'y accéder individuellement.

C'est donc vous dire que pour ce qui est des transformations nécessaires au Québec, les travailleurs les voient surtout en termes d'amélioration de leur sort et de celui de la collectivité.

Je trouve extrêmement fructueuse et prometteuse la collaboration qui s'amorce entre syndicalisme étudiant et syndicalisme ouvrier. N'hésitez pas à aller au bout de votre pensée, nous irons au bout de nos possibilités d'action. Nous pouvons d'ores et déjà faire un bon bout de chemin ensemble dans la voie d'une transformation nécessaire de la société québécoise. Et j'espère que vous serez encore nombreux à nos côtés, une fois entrés, comme on dit, “dans la vie”, et chargés de responsabilités, de manière que nous profitions tous ensemble de l'idéalisme intransigeant des vagues d'étudiants qui vous succéderont.



LE DROIT DE L'ENFANT

# la FTQ partout

# Courrier

## Grève du transport à Trois-Rivières

Quatre-vingt dix membres de la Fraternité des Cheminots sont de piquet, par un temps sibérien, à Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-ouest, paralysant le service de transport en commun de ces trois collectivités, parce que la direction de la Saint-Maurice Transport Co. refuse de négocier en vue d'un contrat de travail équitable. La grève a débuté le 26 janvier et elle se poursuivait toujours au moment où nous mettions sous presse. On s'attendait cependant que des pressions allaient être exercées pour amener un règlement.

Le représentant Maurice Caron et l'agent d'affaires du Local 298, Ernest Pierre, nous ont fait savoir que les grévistes sont bien déterminés à tenir bon et que la plupart des organisations des trois villes en cause les appuient, même si l'interruption du service d'autobus est préjudiciable au commerce régional.

Etant donné le grand nombre des grèves majeures que connaît présentement le Québec, la grève des employés de la Saint-Maurice Transport Co. passe quasiment inaperçue.

Le Conseil du travail régional de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine a versé un don de \$75 aux grévistes et le Local 213 de Garneau a fait parvenir un chèque de \$25 au représentant Fred Côté, aux fins d'une caisse de grève. On s'attend que d'autres locaux de l'est du Québec vont y aller eux aussi de leurs contributions.

## Comité intersyndical

VAL MORIN — Les dirigeants de la Fédération des travailleurs du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux, réunis pour examiner la situation faite au syndicalisme québécois par l'adoption du bill 25, ont résolu d'accélérer la création du comité intersyndical qui doit constituer un front commun de toutes les centrales syndicales du Québec.

Les bureaux exécutifs des deux mouvements ont décidé de poursuivre la lutte au bill 25 et de tenter d'en obtenir le rappel aussitôt que possible. Ils sont convenus de travailler à la mise sur pied d'un cartel intersyndical permanent de manière à faire échec, le cas échéant, à de nouveaux assauts législatifs contre le syndicalisme.

## Gains de la FTQ

D'après les chiffres officiels de la Commission des relations du travail de la province de Québec, les syndicats affiliés au CTC-FTQ dans la province ont syndiqué deux fois plus de travailleurs que la CSN. Il est important de noter également que les gains réalisés par la FTQ proviennent de l'organisation de travailleurs non déjà syndiqués, plutôt que du maraudage de syndicats établis. Les chiffres de la Commission indiquent que, de juin 1963 à novembre 1966, environ 64,000 nouveaux syndiqués ont joint les rangs de la FTQ, alors que les rangs de la CSN n'ont grossi que de 29,000 durant la même période.



## Le NPD en marche

Tous les travailleurs devraient méditer ces quelques extraits d'un éditorial signé par le directeur du "Devoir", M. Claude Ryan.

"D'après un sondage récent de l'Institut Gallup — sondage que confirmeront deux autres enquêtes faites sous des auspices différents — le parti néo-démocrate a continué, depuis l'élection de novembre 1965, à gagner du terrain. Ce parti avait obtenu 18 p.c. des suffrages au dernier scrutin général, contre un pourcentage d'environ 33 p.c. pour les conservateurs. Or, d'après le sondage récent de Gallup, le NPD aurait aujourd'hui l'appui de 28 p.c. de l'opinion, contre seulement 25 p.c. pour les conservateurs et 37 p.c. pour les libéraux."

M. Ryan termine son éditorial sur des propos qui seront peut-être prophétiques.

"Ne serait-ce pas d'une montée du NPD que pourrait jaillir, éventuellement, cette possibilité nouvelle de choix qui permettra aux esprits de sortir de la confusion présente et de saisir de nouveau clairement pourquoi ils votent et pour quelle sorte de pays ils sont prêts à vivre? Voilà, nous semble-t-il, une voie que les militants des mouvements ouvriers, agricoles, coopératifs et étudiants auraient profit à explorer. Ils y trouveraient, non pas certes la perfection, mais à tout le moins des motifs d'engagement qui sont aujourd'hui trop absents dans ces milieux à d'autres égards si importants pour la vitalité du corps politique."

## Victoire des Métallos

TROIS-RIVIÈRES. — Le Syndicat des Métallos (FTQ) a facilement remporté le vote de représentation syndicale qui s'est déroulé parmi les 620 employés de la compagnie Reynolds Aluminum, aux Trois-Rivières. Les Métallos ont obtenu 515 votes tandis que 76 votes seulement sont allés à l'Union internationale des mouleurs qui détenait le certificat d'accréditation depuis de nombreuses années. Six bulletins ont été annulés.

Le scrutin était surveillé par des officiers de la Commission des relations de travail du Québec.

Le directeur du service de l'organisation des Métallos, M. Louis-Philippe Brousseau, a relaté les faits qui ont conduit les Métallurgistes unis d'Amérique à la victoire. Selon les nouvelles dispositions de la constitution du Congrès du Travail du Canada, les Métallos devaient demander et obtenir la permission de la centrale syndicale canadienne pour entreprendre une campagne de recrutement auprès des employés de Reynolds Aluminum. Cette demande en justification était nécessaire puisque les Métallos et les Mouleurs sont tous deux des syndicats affiliés au CTC. Les Métallos ont obtenu cette permission.

Monsieur le directeur du journal, LE MONDE OUVRIER, 3333 est, boul. Métropolitain, MONTREAL 38, P.Q.

Monsieur le directeur,

Je viens vivement vous remercier d'avoir bien voulu me faire parvenir votre journal le "Monde ouvrier". C'est la première fois que je le lis et je le trouve très intéressant.

Néanmoins je tiens à vous signaler qu'une chose m'a terriblement déçu; c'est sa rédaction dans la langue française et anglaise...

Sommes-nous au Québec, vraiment? Je souhaite ardemment que d'autres confrères vous fassent appel, à toutes fins utiles...

Espérant vous lire très prochainement dans une langue... bien de "chez nous",

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

P. Williams.

Messieurs,

Je vous envoie cette lettre en réponse à la lettre de M. Arthur Gareau, parue dans l'édition de février de votre journal.

N'étant pas membre de votre centrale syndicale, j'espère que vous pourrez quand même publier ma lettre.

Jean-Yves Durocher, 7090, rue Boyer, MONTREAL.

Montréal, 28 février 1967.

M. Arthur Gareau, 4555 est, rue Notre-Dame, Montréal 4, P.Q. Canada.

Monsieur,

En tant qu'étudiant dans une école secondaire, je n'aurais pas raison de vous écrire, mais en tant que syndicaliste convaincu que le devoir d'une centrale syndicale est d'améliorer les relations entre ouvriers et patrons, je me le permets.

Apprenez, monsieur, qu'aux dernières nouvelles, un Canadien-anglais vaut un Canadien-français et vice-versa. Mais, monsieur, n'oubliez pas que les Canadiens-français des autres provinces vivent dans un milieu anglophone et que lorsque vient l'occasion de les dépanner par quelques moyens que ce soit, eh bien les "quêtes" sont pauvres. Car au lieu de faire comme les Anglais, on fait le contraire. Demandez à M. Laberge ou à M. Pepin combien de Canadiens-anglais, ayant le même salaire que vous, sont sur la finance? Et demandez-leur combien de Canadiens-français, dans les mêmes conditions, enrichissent les "Trusts"? Au lieu d'avoir la "Pontiac parisienne" tout équipée, vous feriez aussi bien de prendre une "Chevrolet byscane" 6 cylindres et transmission manuelle, et au lieu d'emprunter \$4,000 vous tomberiez à \$2,000 — et qui est encore mieux! — prendre le métro qui vous a coûté, ainsi qu'à mon père: \$213,000,000 que les Américains ont fournis, car les Canadiens-français sont trop bêtes de les prendre, ces obligations, et la Société générale de financement a été obligée de laisser passer "Sicard" parce qu'elle n'avait pas un sou. Je vous prierais de regarder les chiffres donnés par M. Jean Deschamps: \$5,500,000 + = 100 actionnaires

2,500,000 + = 10 actionnaires

Canadiens-anglais  
2,500,000 + = 90 actionnaires

Canadiens-français  
Si les chiffres de la S.G.F. ne vous conviennent pas, prenez-en d'autres mais avant de crier à tue-tête que le "Monde ouvrier" est un journal à brûler, réglez-vous en regardant les "Belles filles ben tournées" du journal "Minuit" qui rapporte 100% aux Américains.

Et je signe,  
VIVE LE QUÉBEC LIBRE  
QUAND VOUS SEREZ  
CAPABLES DE VOUS  
LIBÉRER SOCIALEMENT ET  
ECONOMIQUEMENT ET  
SYNDICALEMENT DE  
VOTRE CHAUVINISME.

JEAN-YVES DUROCHER, Etudiant, 7090, rue Boyer, MONTREAL 10, CANADA.

LETTRE OUVERTE A L'INTENTION DU JOURNAL "LE MONDE OUVRIER"

Il me fait plaisir au début de cette année, de remercier publiquement les services sociaux de la F.T.Q. et principalement M. Robert Lavoie qui en est le directeur: pour tous les immenses services qu'ils m'ont rendus et ceci avec empressement.

Employé au Ministère des Postes, j'ai eu un grave accident à la colonne vertébrale. On a dû m'hospitaliser, puis m'opérer. La Commission des Accidents de travail reconnu cet accident, mais comme je fus vingt-cinq mois consécutifs en incapacité totale, on me fit certaines difficultés.

Etant très faible et démoralisé je décidai donc de tout abandonner car je n'avais pas la force de lutter, sans doute comme la plupart des accidentés qui sont laissés à leur propre sort.

Un midi étant à l'ouvrage je rencontrai mon Président d'Union M. William Houle, un gars très humain, et qui en surplus de déteste pas la bagarre, M. Houle pris mon cas en main et dès lors tout allait marcher pour le mieux car comme vous savez l'Union des Postiers est affiliée à la F.T.Q. on me dirigea donc vers les services sociaux de la F.T.Q.

Pour M. Lavoie tout semblait facile mon cas fut réétudié par la C.A.T. grâce à lui, et on me donna justice, mais avoir été seul, j'aurais tout abandonné, c'est pourquoi je tiens à remercier publiquement la F.T.Q. et j'incite tous les travailleurs qui sont formés en syndicat ou Union, et qui ne sont pas assez forts, je dis bien j'incite ou recommande à tous ces travailleurs de s'affilier à la F.T.Q. car peut-être un jour on appréciera les mêmes services qui me furent rendu avec tant de dévouement et d'empressement.

Fraternellement vôtre,  
J. AIME BELANGER,  
Commis des Postes 2,  
MONTREAL.

Monsieur Noël Perusse,  
Editeur,

Cher confrère Perusse,

Je tiens à vous féliciter de la présentation et de la teneur de votre revue Le Monde Ouvrier. C'est une publication intéressante et stimulante, présentée dans une forme attrayante et moderne. Elle fait honneur à la Fédération. Fraternellement vôtre,

William Dodge,  
Vice-Président exécutif,  
CTC.

## Une mère recherche son fils

Dear Sir:

I'm trying to locate my brother, who is believed to be somewhere in Canada. His mother is very sick and we don't expect her to live much longer.

I wonder if you could be of some help.

His name is Euclide Ayotte — age 50. If you have unions — he might possibly be in the operating engineers or teamsters unions. Could you check this for me or send me the address where I might write to the unions.

It is very important that we find him as soon as possible.

I'll be eternally grateful to you for whatever help you can give me.

Yours truly,  
(signed) MRS. DAN LEONARD

P.S. Could you also send me the address of your motor vehicle office?



## Nos hôtesse à l'Expo

En compagnie de leur agent d'affaires, M. Marc Boulard, deux des hôtesse de l'Expo 1967 ratifient leur convention collective. Membres de l'Union internationale des employés professionnels et de bureaux, nos charmantes hôtesse sauront guider, avec tout leur charme, les nombreux syndiqués qui viendront visiter l'Expo 67.



## Révolte au Reine Elizabeth

Dans notre dernier numéro du Monde ouvrier nous parlions du secteur des hôtels, motels et restaurants comme d'une jungle. Notre impression était bonne.

Le 27 février la révolte a éclaté dans la jungle, à l'hôtel Reine Elizabeth. Les employés, écoeurés de voir les négociations entre les dirigeants de l'hôtel et leur syndicat traîner en longueur, ont décidé de débrayer. Le mouvement a commencé dans les cuisines et il s'est vite propagé aux autres secteurs de l'hôtel. Plus de 500 employés sont descendus dans la rue.

Le président de la FTQ, Louis Laberge et le secrétaire-général, Gérard Rancourt, ont rencontré les employés lors d'une assemblée monstre.

M. Laberge a vertement dénoncé l'attitude de la compagnie. Il a souligné, entre autre, que les salaires payés aux employés par le Reine Elizabeth étaient complètement indécentes et qu'ils s'engageaient à le répéter aux administrateurs de la compagnie. Le président de la FTQ a dénoncé la compagnie Hilton qui a reçu le contrat d'exploitation de l'hôtel. "Il est révoltant, de dire M. Laberge, de voir une compagnie comme Hilton ramasser l'argent à pelletée dans un hôtel qui a été construit par le CN à même les taxes des contribuables. Il est encore plus révoltant de voir que cette compagnie se permet, en 1967, de payer des salaires de \$70 par semaine à des employés." M. Laberge ne s'est pas gêné non plus pour laisser porter une part de la responsabilité sur les anciens dirigeants du syndicat qui ont signé, pour les employés, des contrats ridicules. Le président Laberge a assuré les membres de l'assemblée que la FTQ les appuierait jusqu'au bout dans leurs revendications.

M. Rancourt a ensuite proposé à l'assemblée ses services et ceux de

M. Laberge pour essayer de rouvrir les négociations avec la compagnie.

Accompagnés par les membres du comité de négociation nommés par les membres en assemblée, les officiers de la FTQ ont ensuite rencontré les représentants de l'hôtel Hilton. Les deux parties ont convenu de rouvrir les négociations à la condition que les employés retournent au travail. Il a fallu tout l'apport moral de M. Rancourt pour convaincre les employés en colère d'accepter la proposition de leur comité de négociation de retourner au travail.

C'est sur la promesse expresse de la FTQ d'aller jusqu'au bout dans cette affaire qu'ils ont enfin accepté ce retour au travail.

Les négociations entre la compagnie et les dirigeants syndicaux ont permis d'aboutir à une offre globale de 22½ p.c. d'augmentation, soit pour la compagnie un déboursé de \$1,118,440.00 jusqu'au 15 mars 1967.

Ces augmentations touchent environ 1,600 employés du Reine Elizabeth et de la Place Ville-Marie.

Au moment de mettre sous presse, nous ne savions pas encore si les employés du Reine Elizabeth et de la Place Ville-Marie avaient accepté les offres de la compagnie.

Quels que soient les résultats du vote, soulignons que nous avons remarqué, chez ces employés, beaucoup de ressentiment, dû à de nombreuses années de frustration.

On ne vit pas de nombreuses années dans un milieu où on voit une certaine partie de la société s'empiffrer de bonne nourriture et de champagne, sans comparer sa situation de crève-faim avec ceux des nantis.

Parce que le tourisme est devenu la 2ème industrie en importance au Canada, il faut, dans les plus brefs délais, améliorer le sort des employés d'hôtels et restaurants.

# support labour- management consultation

## if...

- You really want to sit down with top management for frank and realistic discussions on a continuing basis;
- You really want a voice in all matters of mutual concern;
- You really want to get prior notification of major changes in work methods and techniques that affect you;
- You really want to take part in advance planning to meet these changes with a minimum of job loss and dislocation;
- You really want to see productivity rise and better products at lower prices;
- You really want to increase your job security;
- You really want better union-management relations.

If you *do* want to reap the benefits of continuing joint consultation, provided through your own Labour-Management Committee, like thousands of others across Canada, and you are employed in an establishment where there is a collective agreement with a recognized, bona fide union —



Write for complete information to:

LABOUR-MANAGEMENT CONSULTATION BRANCH  
CANADA DEPARTMENT OF LABOUR, OTTAWA

Hon. John R. Nicholson,  
Minister

George V. Haythorne,  
Deputy Minister

# Ceux qui ont bâti l'Expo



28 avril 1967. L'Expo ouvre enfin ses portes au public. Pendant six mois, les visiteurs arpenteront les îles de l'Expo visitant pavillons sur pavillons. On peut prévoir que tous, hommes, femmes et enfants, connaîtront une euphorie peu commune. On ira de découverte en découverte. Peut-être oublierons-nous, à ce moment, que cette ville de rêve à l'architecture futuriste est surgie, en quelques mois, sur des îles aménagées par le génie de l'homme. Est-ce qu'on se rappellera encore, à ce moment, les hommes qui ont édifié, jour après jour, nuit après nuit, chacune des parties de "La Terre des Hommes"?

### Une fourmilière

Avant que les "bâtisseurs" de "La Terre des Hommes" aient complété leur oeuvre, nous sommes allés les reconstruire sur les chantiers. Nous nous sommes promenés au milieu d'une véritable fourmilière d'ouvriers coiffés de casques protecteurs de diverses couleurs. Il est très impressionnant d'assister aux gestes multiples de ces hommes, aux mille gestes et qui correspondent aux lois précises de leur métier. Tous les métiers sont à l'oeuvre en même temps. Un électricien installe des fils, alors qu'au-dessus de lui, juché sur une mince plate-forme, un plombier assemble deux bouts de tuyau. Le profane suit difficilement tous les gestes qu'on fait. Son oeil est sollicité par un nombre infini de manoeuvres. Il essaie de suivre la danse d'outils très compliqués, la lente mais sûre progression d'énormes grues, de camions qui ont déjà un air du 21e siècle. L'homme du 20e siècle est un peu dépaycé dans ce vaste chantier où l'homme ressemble à une fourmi comparativement aux instruments qu'on lui fournit pour réaliser "La Terre des Hommes".

### Les rêves réalisés

Quelle impression gardons-nous de cette visite aux chantiers de l'Expo? Une impression qui correspond aux réalités de notre société. Nous avons vu là des ouvriers qui concrétisent dans le béton, le fer, le bois et même la toile, les rêves d'autres hommes.

Oubliant pour un instant le chaos du chantier, nous avons essayé d'imaginer la foule des visiteurs arpenterant les allées de l'Expo. La plus grande partie des hommes qui viendront contempler les diverses facettes de "La Terre des Hommes" appartiendront à la même classe que ces ouvriers qui, pierre par pierre, rivet par rivet, permettent aux rêves de quelques hommes de prendre forme. Les trois-quarts des visiteurs de l'Expo 67 seront des travailleurs salariés, petits ou grands. Peut-être que les pauvres auront aussi la chance d'ouvrir leurs yeux, sinon leur intelligence, au visage

que le monde aimerait se donner sur "La Terre des Hommes". Dans quelle mesure, tous ces travailleurs pourront-ils correspondre au thème de l'Expo 67 et communier aux paroles de Saint-Exupéry dans son livre "Terre des Hommes": "Etre homme, c'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde?" L'Expo s'est inspirée de ces paroles de Saint-Exupéry.

### Ils ne la voient plus

En conversant avec les ouvriers de l'Expo, nous avons pu faire deux observations. D'une part, ces hommes qui travaillent depuis plusieurs mois sur ce chantier ne voient plus l'Expo. Ils en ont pris l'habitude. "Au début, on trouve ça impressionnant. Au bout de quelques jours, on ne fait plus de différence avec un autre chantier. Les différences sont plutôt d'ordre professionnel. Pour certains travaux, on est complètement obligé de reviser toutes nos notions. On emploie des nouveaux systèmes qui fonctionnent à l'envers de ce que l'on a appris. De ce côté-là, c'est très intéressant. Ça nous fait apprendre du nouveau. Mais, l'Expo, on ne la voit plus."

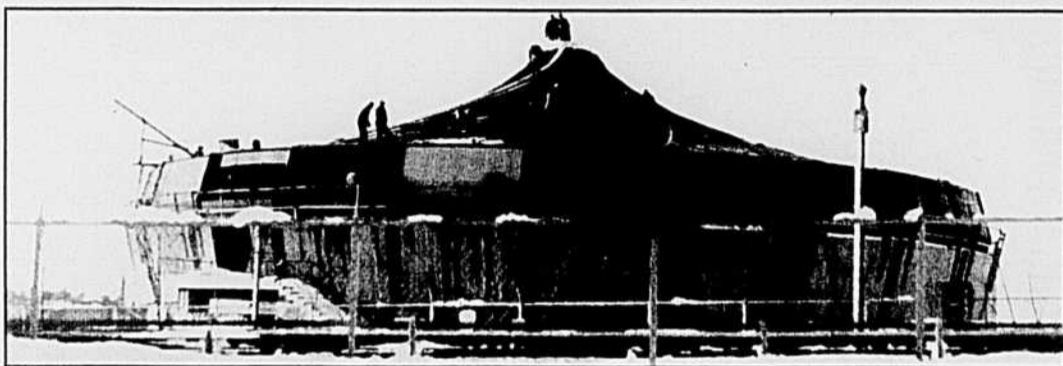
Comment peut-il en être autrement, lorsque chaque ouvrier s'occupe d'une partie très limitée d'un ou plusieurs pavillons. Il voit l'Expo à travers chaque rivet qu'il pose, chaque tuyau qu'il soude, chaque fil qu'il met en place, chaque mur qu'il peint.

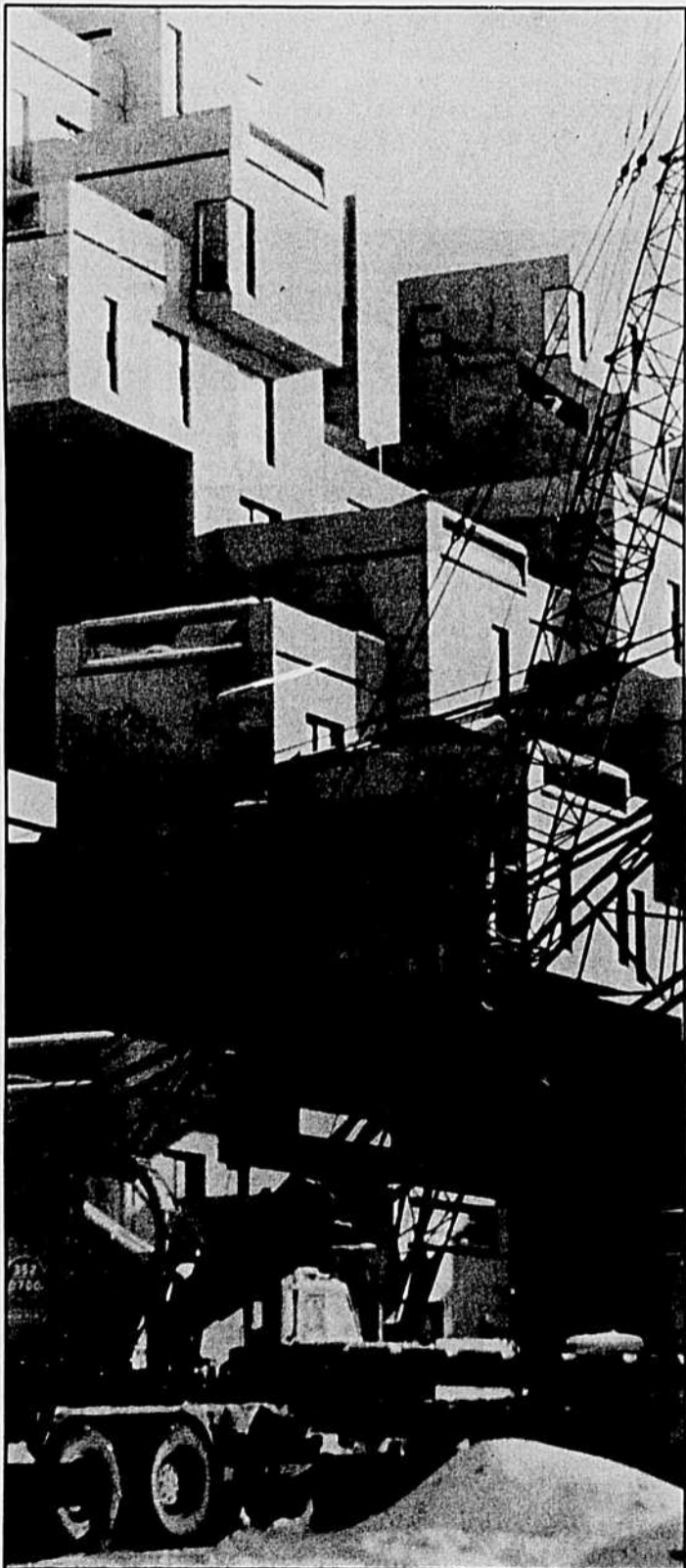
### Où seront-ils?

D'autre part, ces ouvriers sont inquiets. Auront-ils du travail durant la période de l'Expo? Quelle sera la situation dans le domaine de la construction à partir d'avril? Les propos sont plutôt pessimistes. On cite des articles, des rumeurs selon lesquelles, pendant toute la tenue de l'Expo, on présenterait un visage immaculé de la ville, sans chantiers. Peut-être devront-ils aller travailler en dehors de la ville, peut-être même dans d'autres provinces.

Est-ce que ces ouvriers participeront à l'Expo? Les opinions sont partagées. Les ouvriers que nous avons rencontrés sur le chantier d'Habitat 67, et qui travaillaient depuis 34 jours, à raison de 10 heures par jour, sans aucune journée de repos, sont catégoriques: ils ne viendront pas à l'Expo. Ils en ont soupé. Faut-il prendre au pied de la lettre leur opinion? Non, si nous l'attribuons à une trop grande fatigue. Il n'en demeure pas moins qu'ils témoignent d'une profonde insécurité à l'endroit de la période de l'Expo. "Comment pourrions-nous assister à l'Expo si nous ne travaillons pas? Certes, nous faisons présentement de bons salaires, mais l'argent que nous mettons de côté pour pouvoir vivre pendant la période de l'Expo, nous ne viendrons certainement pas la dépenser ici."

(Suite à la page 8)





### Une élite

Un autre argument qu'on a invoqué, et qui reflète très bien les réalités de la société dans laquelle nous vivons, est la conviction qu'il ne pourront pas assister aux spectacles les plus intéressants. Les actuels bâtisseurs de "La Terre des Hommes" ont la conviction que les meilleurs parts de "La Terre des Hommes" ne seront pas pour eux. Ils ont l'impression qu'il faudra dépenser beaucoup d'argent pour pouvoir assister aux meilleurs spectacles, pour dîner dans les meilleurs restaurants de l'Expo. Eux qui ont bâti l'Expo devront se contenter de participer à ce qui est gratuit, à ce que l'on réserve aux humbles de terre. La frustration perçue dans leur propos. Ils acceptent mal qu'une élite, toujours une élite, se réserve des spectacles pour fins gourmets des yeux parce que tout est basé sur la capacité de payer. Ils auraient souhaité, et n'ont-ils pas raison? venir visiter une "Terre des Hommes" où tous les hommes, du moins pendant six mois, auraient été sur le même pied, riches comme moins riches.

L'Expo n'est donc qu'une autre forme de la société où des hommes, mieux nantis à la naissance, tracent des plans de rêve que d'autres hommes réaliseront avec la force de leur bras, les subtilités techniques de leur métier. Alors que l'oeuvre est réalisée, l'on réserve toujours à une certaine élite une part privilégiée dont elle pourra jouir dans l'intimité de ses moyens financiers.

### Ils ne condamnent pas

Faut-il en conclure que les bâtisseurs de l'Expo condamnent son existence? Non. Si l'insécurité donne à leurs propos une teinte un peu pessimiste, ils considèrent que cette initiative a été, en fait, une bonne chose pour eux. Ils ont pu travailler, pendant de long mois, à des salaires très satisfaisants. Comme nous le faisait remarquer un employé qui travaillait au pavillon de l'Allemagne:

"nous n'avons pas souvent la possibilité de voir étalée, en même temps, une vue générale du monde. L'Expo va nous permettre de nous renseigner sur ce qui se passe ailleurs dans le monde, de voir des choses qu'autrement nous n'aurions jamais vues. C'est pas tous les jours qu'on peut admirer des constructions aussi fantaisistes."

La réaction des ouvriers qui ont bâti l'Expo est très saine. Elle nous rappelle qu'on peut être charmé, émerveillé par les grandes manifestations du génie de l'homme, mais qu'on ne peut oublier que la vie obéit aussi aux servitudes du pain quotidien.

## Fun for All at Expo... Except the Builders?

Just short weeks from now the floodgates to man-made islands in the St. Lawrence will be thrown open so humanity from all corners of the world can revel in a fantasy-land called Expo 67.

As you examine the exotic and ingenious pavilions with awe, and herd the family into marvelous theatres and swank restaurants, take a minute to think about — and maybe pray for — the vanished army of workmen who forged steel and concrete and marble and wood together to make dreams come true. They may not be around to share your delight. In fact, a lot of them may be out of a job.

While "Man and His World"

rule this part of the earth for six months starting in mid-April, Man and His Work may find the pickings very lean indeed in the Montreal area. Reports have it that there may be little doing beyond limited private construction and emergency public work. Many of the men who built Expo may have to leave the city, even the province, to find employment until the fall.

It isn't that they're bitter. Building Expo is a fascinating experience. "But when the job is done," says one, "we'll have to get down to simple economics, like where does the bread and butter come from now. Expo is going to look pretty good — if you have a salary coming in."

*Si vous désirez participer à l'Expo, n'hésitez plus! Achetez dès maintenant votre passeport! En remplissant cette formule, vous serez servis dans les plus brefs délais.*

**ASSOCIATION UNIE • UNITED ASSOCIATION**  
**PLOMBIERS Local 144 PLUMBERS**  
 4540 Garnier, Montréal 34, P.Q. Tél: 522-2191

Vendeur autorisé J. A. BLANCHARD Authorized salesman  
 44 Meunier, Pont Viau, Ville de Laval, P.Q. Tél: 669-3183

**Bon de commande — Admission Order**  
**PASSEPORTS — 'EXPO '67' — PASSPORTS**

1er mars 1967 au 28 avril 1967  
 March 1st, 1967 to April 28th, 1967

	DESCRIPTION	Prix d'entrée Gate Price	Prix Price	Quantité Quantity	TOTAL
SAISON-SEASON	ADULTE ADULT	\$35.00	\$25.00		
	JEUNESSE YOUTH	\$30.00	\$22.50		
	ENFANT CHILD	\$17.50	\$12.50		
7 JOURS-7 DAYS	ADULTE ADULT	\$12.00	\$ 9.00		
	JEUNESSE YOUTH	\$10.00	\$ 8.00		
	ENFANT CHILD	\$ 6.00	\$ 4.50		
1 JOUR-1 DAY	ADULTE ADULT	\$ 2.50	\$ 2.20		
	ENFANT CHILD	\$ 1.25	\$ 1.10		
Boni EXPO Bonus	2 passeports inclus ADULTE - ADULT 2 Passports Included	\$12.00			
	Sans passeport ADULTE - ADULT Without Passport	\$ 7.00			
	1 passeport inclus ENFANT - CHILD 1 Passport Included	\$ 5.25			
	Sans passeport ENFANT - CHILD Without Passport	\$ 4.00			
					TOTAL

Payable à l'ordre de J. A. BLANCHARD  
 Payable to the order of

(Chèque ou mandat)  
 (Chèque or money-order) \$ .....

Nom  
 Name .....

Rue  
 Street .....

Ville  
 City .....

Telephone .....

Union Locale  
 Local Union .....

# Les proscrits de la terre

M. Jean Gérin-Lajoie, directeur québécois du syndicat des Métallos et vice-président de la FTQ, a exposé, lors d'une conférence de presse, les positions de son syndicat sur un projet de création d'un fonds minier, le problème du reclassement et de la protection de la vieillesse des mineurs du Québec.

C'est dans un mémoire présenté au gouvernement du Québec que le syndicat des Métallos a fait connaître sa position sur ces différents problèmes.

## Un travailleur à vie

Si l'on s'en réfère à l'ensemble des propos de M. Gérin-Lajoie, nous constatons que toutes les suggestions du syndicat des Métallos constituent en fait une véritable philosophie de la condition du travailleur minier au Québec. D'un être condamné à l'insécurité chroniques, les Métallos veulent faire un travailleur spécialisé dans le domaine minier à qui l'on permettra, par des mesures spéciales, d'opter pour ce genre de travail et d'y oeuvrer toute sa vie, exempt d'insécurité.

M. Gérin-Lajoie a souligné, par exemple, à quel point la situation actuelle des mineurs québécois est précaire. Ils vivent dans des conditions instables, liées entre autres aux fluctuations des marchés, à l'épuisement du minerai. C'est presque toujours dans des régions isolées qu'ils doivent travailler.

Pour les Métallos, il n'est pas du tout question de nier qu'une mine, lorsque la réserve de minerai est épuisée, doit fermer. Non. Ils soulignent plus tôt qu'une législation spéciale devrait prévoir qu'à la fermeture d'une mine les travailleurs puissent se trouver du travail ailleurs dans le secteur minier.

## Un fonds de reclassement

Le syndicat suggère la création d'un fonds de reclassement minier. Ce fonds, financé par les employeurs, équivaldrait à 2% de la liste de paye des employés. Ce fonds servirait, en somme, à financer l'application d'une politique de reclassement des travailleurs de l'industrie minière du Québec.

Les objectifs de cette politique de reclassement serait d'atténuer les conséquences sociales de la fermeture d'une mine ou du ralentissement des opérations d'une mine, de faciliter le ré-emploi des travailleurs licenciés en fournissant à ceux-ci l'opportunité de compléter leur scolarité de base, d'apprendre ou de perfectionner un métier, de faciliter lorsque nécessaire, la migration des travailleurs licenciés dans les régions minières où il existe une pénurie de main-d'oeuvre.

Parmi les éléments devant être inclus dans une telle politique, soulignons les indemnités de licenciement. La formule de calcul de ces indemnités devrait tenir compte

de deux aspects: l'âge et les années de service des employés.

## Les mineurs âgés

M. Gérin-Lajoie a tenu à souligner, tout spécialement, la condition des travailleurs âgés qui, à 40, 50 ou 55 ans, à la suite de la fermeture d'une mine, peuvent plus difficilement que les jeunes se replacer dans une autre mine. Les Métallos suggèrent donc pour contrer cette discrimination dont sont victimes les mineurs âgés de payer à même le fonds minier une prime à l'employeur qui réemploierait un tel mineur. L'importance de la prime varierait en importance selon que le mineur est plus ou moins âgé.

Les Métallos soulignent par ailleurs qu'il existe dans le secteur minier une pénurie de plus en plus grande de main d'oeuvre. Les jeunes, après 4 ou 5 ans, lorsqu'ils prennent conscience de la condition des vieux mineurs sont portés à quitter le travail minier. Ils acceptent moins bien que les plus vieux l'instabilité de cette industrie.

## Une politique d'engagement

En présentant des mesures qui aident le travailleur âgé, les Métallos espèrent ainsi mettre de l'avant les éléments de base d'une véritable politique d'engagement dans l'industrie minière qui irait du début à la fin. Ce serait reconnaître au travailleur minier un vé-

ritable statut professionnel et aussi une dignité humaine qu'il n'a pas dans le contexte présent.

## Caisse de retraite

Les Métallos suggèrent comme autre mesure la création d'une caisse de retraite au niveau de l'industrie, basée sur le même principe de financement que le fonds minier. Actuellement, l'on doit négocier les caisses de retraite au niveau de chaque mine. Il n'est pas exclu de penser que très bientôt les exigences des travailleurs dans ce domaine seront des plus élevées. La réaction des employeurs sera sûrement alors de favoriser le travail des jeunes, laissant les vieux mineurs licenciés à la fermeture d'une mine avec rien devant eux. C'est un cercle vicieux. D'une part, il y a pénurie de main d'oeuvre, d'autre part si la situation continue l'on écarte les vieux, par des mesures restrictives, des emplois dans d'autres mines.

Les Métallos proposent donc d'amender la loi pour pouvoir négocier une caisse de retraite au niveau de l'industrie. Ils prévoient qu'une contribution de 2% de la liste de paye serait suffisante pour financer cette caisse de retraite.

Ces mesures devraient, d'après le syndicat des Métallos, revaloriser toute l'industrie minière du Québec.

## Québec à tous les pouvoirs

D'après M. Gérin-Lajoie, le gouvernement du Québec a, dans ce domaine, tous les pouvoirs d'établir une politique de main d'oeuvre. C'est un enfièvrement où l'on va savoir si le Québec est sérieux, ou s'il se contente tout simplement d'abriter son insuffisance en disant non à Ottawa. Déjà à Ottawa, l'on a commencé à étudier ces problèmes. Verrons-nous, comme dans d'autres secteurs, le gouvernement du Québec s'opposer à des mesures favorables aux travailleurs parce qu'il n'a pas su se préparer?

# Votre local est entre vos mains

Le travail de journaliste dans le secteur syndical dépasse la simple relation des faits et des événements. Il débouche nécessairement sur le commentaire. L'on ne peut, au long des jours, rencontrer des travailleurs des divers secteurs économiques, partout au Québec, sans en tirer des réflexions qu'il peut être utile de soumettre à nos lecteurs. J'ai donc l'intention, chaque mois, de m'arrêter sur un point précis de réflexion et de l'élaborer à la façon d'un journaliste, soit un commentaire rapide, nécessairement incomplet, mais qui contient les germes d'une discussion plus poussée ou d'une recherche plus systématique.

L'un des faits du monde syndical en 1967, qui a fait bien souvent les manchettes des journaux, peut-être avec excès, c'est la fameuse question des luttes intersyndicales. Mon propos n'est pas d'analyser ces luttes, encore moins de me prononcer d'une façon définitive. Je ne voudrais retenir de ces luttes qu'un aspect, celui des "raids" dans un secteur où un syndicat possède déjà une accréditation.

## Lorsque ça ne marche pas

Le seul moment, théoriquement, où un syndicat devrait être autorisé, moralement, à déloger un autre syndicat, c'est lorsque tous les moyens de revivifier un local ont été épuisés. Les seules personnes qui peuvent vraiment juger, en toute honnêteté, de la situation sont les membres du local concerné. Nous sommes conscients que, dans le travail organisé, les causes d'insatisfactions peuvent être très nombreuses et plusieurs hors du contrôle immédiat des membres. Il n'en demeure pas moins que la première responsabilité d'un local revient aux membres qui le composent. Il n'est pas rare d'entendre des travailleurs se plaindre de leur syndicat, de leurs officiers élus, de leurs représentants. Un réflexe très courant de l'insatisfaction est de dire: "C'est ça, ça ne marche pas, on s'en va à la CSN" ou "Nous autres, on est "tannés" de ce maudit syndicat, on va aller voir la FTQ". Une centrale responsable, il ne faut pas s'en surprendre, ne s'embarquera pas dans une bataille de recrutement sans s'être assurée que les plaintes sont fondées et que tous les recours nécessaires pour redresser la situation ont été épuisés. Parce que, il faut être francs, tous les problèmes d'un local ne sont pas réglés automatiquement du fait qu'on change de syndicat ou de centrale. Comment, par exemple, peut-on espérer améliorer le sort d'un local si ses membres n'ont pas eu le courage ou le sens des responsabilités nécessaire pour corriger la situation là où il avait le loisir de le faire. Dans certains cas, parce qu'on est insatisfait de ses officiers élus, on va penser changer de syndicat sans essayer, auparavant, de se débarrasser de ces officiers et de les remplacer par des gens plus combattifs et plus dynamiques. Les rencontres que

nous faisons avec les simples membres témoignent bien souvent d'un certain fatalisme devant les élus du peuple syndical. "Il est bien en place. On ne sera jamais capable de le déloger." Si les syndiqués n'ont pas le courage de faire jouer les mécanismes démocratiques en leur pouvoir, dans de tels cas, ils ne peuvent rien espérer d'un changement d'allégeance syndicale. Le levier du dynamisme syndical est entre les mains d'un local. Ça, on l'oublie peut-être trop souvent. Les syndicats, les centrales ne sont là que pour appuyer, donner des armes et des services à ce dynamisme initial.

## Ça coûte cher

Nous avons rencontré aussi, lors de nos rencontres, des locaux qui avaient compris que les mécanismes démocratiques leur donnaient le pouvoir de se donner des officiers très au faits de leurs problèmes et animés du dynamisme nécessaire pour transformer leur local et ultérieurement orienter les négociations collectives d'une façon satisfaisante pour tous.

Lorsqu'on connaît ce qu'il faut dépenser d'argent pour amener des travailleurs à changer d'allégeance syndicale, il faut vraiment que les travailleurs comprennent l'importance pour eux de prendre leurs responsabilités.

L'on pourrait citer un cas typique, actuel, celui du maraudage de la CSN à Tamper. Sous la fallacieuse promesse de retirer en leur nom l'argent de leur caisse de retraite, quelques organisateurs de la CSN ont semé la confusion dans l'usine. L'on ne se pose pas les vraies questions: celles de l'efficacité. On se laisse séduire.



# "Pas de sécurité, pas de travail"

"Les tragédies majeures de plus en plus fréquentes dans l'industrie ne sont pas étrangères à cette décision du Comité de bien-être de la FTQ d'organiser cette conférence provinciale sur la sécurité industrielle. Nous serions grandement coupables de négligence en nous contentant de pleurer nos morts et en nous apitoyant temporairement sur le sort des veuves et des orphelins, sans rien faire de concret pour remédier à la situation, en redoublant de vigilance au travail et en fustigeant publiquement les employeurs qui, par esprit de mercantilisme, font fi de la santé et de la vie des travailleurs. Nous prions également le législateur d'écouter d'une oreille très attentive nos doléances parce qu'une large part de celles-ci concerne une législation ouvrière de sécurité industrielle qui manque de dynamisme, et dans son texte, dans son application."

C'est par ces propos que le directeur des services sociaux de la FTQ, M. Robert Lavoie, a ouvert les assises de la première conférence provinciale sur la sécurité industrielle tenue au Québec.

## Réussie au-delà...

Si l'on se réfère au nombre des participants à cette conférence, plus de 300 délégués, l'on peut conclure que la sécurité industrielle est un sujet qui préoccupe de plus en plus les travailleurs du Québec. Comme le faisaient remarquer à la fin de ces deux jours d'étude M. Lavoie et M. Raymond Mouton, président du comité de bien-être de la FTQ, "nous avons été très surpris de l'intérêt et de la participation des délégués. Nous avions prévu que lors de la deuxième journée un grand nombre de participants quitteraient les assises de la conférence, soit pour retourner chez eux, soit par manque d'intérêt pour le sujet mis à l'horaire de l'après-midi du dimanche, la sécurité routière. A notre grande surprise, c'est le petit nombre qui a quitté avant la fin. Nous croyons que notre conférence est réussie au-delà de nos espérances."

## Des invités

Les organisateurs de cette pre-

mière conférence provinciale sur la sécurité industrielle avaient invité à l'ouverture du congrès le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, et les membres du Comité interministériel chargé d'étudier toute la question des accidents du travail et de la sécurité industrielle. Notons que plusieurs des membres de ce comité interministériel ont assisté à toutes les séances d'étude et se sont entretenus avec plusieurs des participants. On remarquait aussi, au nombre des invités, le jeune sous-ministre du travail, M. Morin, qui, à l'instar des membres du comité interministériel, a beaucoup dialogué avec les délégués des travailleurs.

## Travailleurs et spécialistes

Est-ce que ces échanges sont les prémices d'un dialogue plus poussé entre les travailleurs et les autorités gouvernementales sur toute la question de la sécurité sociale? Les travailleurs de la FTQ qui se sont transformés, les 18 et 19 février, en spécialistes de la sécurité industrielle, sont en droit de l'espérer. Ont-ils tort de croire que l'école de l'expérience pratique peut leur enseigner des solutions à leurs problèmes qui soient comparables à celles des spécialistes? La réponse la plus réaliste n'est certainement pas de donner totalement tort ou raison aux travailleurs, mais de comprendre que toute mesure, fut-elle la meilleure qui puisse être imaginée par des spécialistes, reste lettre morte si elle ne s'intègre pas aux problèmes réels des travailleurs, et si les travailleurs eux-mêmes n'en assurent pas la promotion. Or, les travailleurs peuvent difficilement promouvoir une mesure dont l'élaboration s'est faite en dehors d'eux.

Présentement, si l'on s'en tient aux propos du ministre Bellemare, il y a lieu d'entretenir l'espoir que cette coordination des efforts entre les travailleurs et un organisme compétent en sécurité industrielle verra le jour. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'ouverture de la conférence, il a en effet déclaré que "l'un des projets les plus immédiats du ministère est la création d'une Commission pour la prévention des accidents de

travail et des maladies industrielles". Le projet du gouvernement prévoit que cette commission serait indépendante et qu'elle serait constituée de trois groupes: les représentants des travailleurs, ceux des employeurs et un groupe de spécialistes.

## Toujours plus gros

D'autres extraits de l'allocution du ministre du Travail laissent entrevoir que le gouvernement est décidé à se pencher d'une façon sérieuse sur le problème de la sécurité industrielle. Il dit notamment que "l'augmentation constante des accidents de travail, depuis cinq ans, crée un problème angoissant. Certes, il y a là un phénomène qu'on pourrait tenter d'expliquer par l'industrialisation grandissante de la province et la montée du nombre des travailleurs. Ces raisons ne justifient pas cependant une attitude passive devant la courbe ascendante des accidents industriels. Au contraire, elles doivent nous inciter tous à multiplier nos efforts pour chercher, par des mesures préventives, à limiter les souffrances morales et physiques ainsi que les pertes matérielles découlant d'accidents industriels". M. Bellemare déclare en outre: "J'ai étudié l'ensemble du problème de la sécurité et de la protection contre les maladies industrielles, depuis sept mois. Je n'ai pas tardé à constater que nos lois et règlements ont besoin d'être révisés. Ils doivent être adaptés au génie civil moderne qui construit toujours plus vite, toujours plus gros, toujours plus haut au détriment, parfois, de la sécurité et du bien-être des employés. Ils doivent être d'un modernisme au moins égal à celui caractérisant la machine qui décuple la production dans les usines."

## Avoir été travailleur

En remerciant le ministre du Travail, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a tenu à souligner qu'il comptait beaucoup sur l'actuel titulaire du ministère du travail, un ancien travailleur, pour régler à la satisfaction du mouvement syndical le problème de la sécurité industrielle

et de la prévention des maladies professionnelles.

Le leader syndical a exprimé l'avis qu'il faut être travailleur soi-même, ou avoir déjà été un travailleur, pour saisir dans toute sa véritable dimension le problème des accidents de travail et des maladies industrielles. Tant qu'on n'a pas assisté, dit-il, à un accident du travail, tant qu'on n'en a pas constaté toutes les conséquences familiales, on risque fort de n'en voir que les aspects statistiques et économiques.

M. Laberge a ajouté que s'il tient à son statut de neutralité entre le capital et le travail, le ministre du Travail a le droit, et même le devoir, de se montrer également sévère à l'endroit des travailleurs dont la négligence peut être cause d'accidents. A condition qu'on ait préalablement supprimé toutes les causes physiques d'accidents et de maladies dans le milieu de travail, le leader syndical serait même favorable à ce qu'on impose aux travailleurs un code de la sécurité industrielle semblable au code de la route imposé aux automobilistes.

Toutefois, le président de la FTQ s'opposerait à ce qu'on impose une telle loi aux travailleurs avant d'avoir fait l'éducation en matière de sécurité. Car, dit-il, il s'agit d'adultes à qui il faut d'abord fournir des raisons sérieuses d'obéir, et non pas de jeunes enfants au stade du simple dressage.

Après les discours d'ouverture, les délégués ont étudié les rapports de quatre comités d'étude qui s'étaient réunis avant la conférence. On a abordé les problèmes de sécurité qui se posent dans les ports, sur les chantiers de construction, dans les mines et dans l'industrie.

## Dans le port

Dans son rapport aux délégués, le comité des entreprises portuaires a souligné que les débardeurs, vu l'augmentation des accidents de travail dans le port de Montréal, ont décidé de s'occuper eux-mêmes, par l'entremise de leurs représentants, de la sécurité de leurs confrères de travail. Les résultats obtenus sont, semble-t-il, des plus encourageants et très significatifs.

On note qu'en 1966 les accidents de travail dans ce secteur de l'industrie ont été réduits de 35% comparativement aux années précédentes.

Parmi les facteurs qui ont le plus contribué aux accidents, les membres du comité relèvent:

1 - l'équipement déficient; 2 - les pratiques dangereuses, parmi lesquelles on peut inclure le dépassement des normes de sécurité dans l'étiement des fils de fer (falls) au cours du déchargement des navires; la fatigue physique extrême à la suite d'heures de travail prolongées, pour les opérateurs d'équipement lourd requérant une attention constante.

## La fatigue

"Il est reconnu, dit le rapport, que la fatigue accumulée à de telles opérations constitue un danger pour les ouvriers et on devrait adopter sans tarder un système de remplacement alternatif pour les opérateurs, système en vigueur dans les ports américains."

Le rapport aborde ensuite la question de l'assistance médicale. "Non seulement, y lit-on, nous déplorons l'absence d'ambulance sur les lieux en tout temps, mais nous condamnons également le processus employé pour déplacer les ouvriers gravement blessés au risque d'aggraver davantage leur état. Nous protestons contre l'absence de personnel médical qualifié afin de porter secours immédiatement aux blessés et éviter ainsi des retards mettant en danger la vie des travailleurs."

"Même si le règlement no 24 de la loi des accidents du travail oblige tout employeur à maintenir en tout temps et à ses frais un service de premiers soins et avec matériel adéquat dicté par le nombre de travailleurs sur les lieux, nous constatons que cet article de la loi n'est pas respecté par les employeurs du port."

Faisaient partie de ce comité préparatoire, Maurice Montreuil, Jean-Marc Saint-Onge et Eugène Blanchette, de l'Association internationale des débardeurs.

## La construction

Dans le secteur de la construction, le comité préparatoire a soumis aussi un rapport très énergique. "Les tragédies majeures survenues dans le secteur de la construction, dit-il, justifient l'urgence de mettre en question la législation provinciale et ce qu'elle comporte, les techniques actuelles de production ainsi que l'attitude générale des employeurs envers la sécurité."

Le comité souligne que la législation n'est pas assez impérative. On dit, par exemple, que "l'inspecteur a le droit d'arrêter les travaux pour la non-observance des règlements". On devrait dire plutôt: "il devra arrêter les travaux". Le comité suggère aussi d'augmenter considérablement les pénalités et de soustraire à la procédure légale (comparution sommaire) les décisions des inspecteurs. C'est le même principe qui s'applique à la loi des accidents du travail.

## Danger, pas de travail

Pour le comité, il ne fait pas de doute qu'il faut donner aux inspecteurs du comité paritaire les mêmes pouvoirs qu'ont les inspecteurs du gouvernement, entre autres le pouvoir d'arrêter les travaux lorsqu'une situation est jugée dangereuse. "A cette fin, dit le comité, nous préconisons l'intégration complète de ces deux catégories d'inspecteurs qui en fait devraient avoir des responsabilités identiques, la santé et la vie des travailleurs."

Le comité tient aussi à souligner l'absence presque complète d'inspection sur les chantiers, l'attitude des sous-traitants qui ne donnent pas à la



## RECOMMANDATIONS

1. QUE cette Commission (Commission de sécurité industrielle) et ses agents soient nantis de toute l'autorité nécessaire pour que ses inspecteurs puissent imposer des normes de sécurité et sévir contre les contrevenants sans avoir à recourir aux tribunaux; c'est ainsi qu'un inspecteur devrait avoir le pouvoir d'arrêter toute opération dangereuse tant et aussi longtemps qu'un correctif satisfaisant n'a pas été appliqué, et ce sans perte de salaire pour les employés concernés;
2. QUE cette Commission ait des bureaux dans toutes les grandes agglomérations industrielles, afin d'assurer le service le plus efficace possible. Cette décentralisation devrait s'appliquer aux services d'inspection et d'enquête, de formation des agents de la sécurité au travail, de réparation et d'indemnisation des accidents et des maladies professionnelles de la CAT.
3. QUE la loi régissant la nouvelle Commission de l'hygiène et de la sécurité professionnelles prévoie la formation de comités de prévention dans tous les établissements industriels et commerciaux;
4. QUE tout équipement essentiel à la sécurité tel que lunettes et chaussures, etc., soit à la charge de l'employeur;
5. QUE le programme des institutions de formation technique et professionnelle de pénétrer sur tout chantier ou dans tout établissement industriel ou commercial pour enquêter à la suite d'accidents mortels;
6. QUE le programme des institutions de formation technique et professionnelles prévoie des cours sur l'hygiène et la sécurité professionnelles.

sécurité l'importance qu'elle mérite, l'attitude des patrons qui préfèrent le gain à la sécurité de leurs employés, et aussi la part de responsabilité des travailleurs eux-mêmes pour ce qui est de leur propre sécurité.

Le comité a par ailleurs attiré d'une façon toute spéciale l'attention des délégués sur la question des fausses structures qui ont causé au cours des dernières années plusieurs tragédies importantes.

Ont participé à ce comité: Jacques Landry, Jean-Paul Laporte, Roland Fiset et J.-P. Cloutier.

## Les mines

Après les problèmes de la sécurité dans le secteur de la construction, les délégués ont étudiés ceux du secteur des mines. Ils ont discuté à partir d'un rapport préparé par Théo Gagné, Jean-Marc Landry et Arthur Cloutier.

Comment se présente la situation dans les mines? Les statistiques nous permettent de constater qu'on a enregistré, en 1966, 389 accidents sans perte de temps, 42 accidents avec perte de temps, et 2 accidents mortels. En 1967 (au 10 février), l'on enregistrait déjà 51 accidents sans perte de temps, 6 accidents avec perte de temps, et 2 accidents mortels. Les chiffres parlent ici par eux-mêmes.

## Les trophées

Le comité réprovoque la tradition des trophées comme moyen d'assurer la sécurité des travailleurs. Il n'est pas rare de voir des contremaîtres cacher certains accidents pour ne pas laisser baisser leur record de sécurité.

Autre facteur très important aux yeux du comité: on ne devrait pas

employer des mineurs qui n'ont pas subi, au préalable, un entraînement convenable.

On déplore aussi le fait qu'on laisse souvent travailler des mineurs d'une façon isolée. S'il se produit un accident, il peut se passer plusieurs heures avant que ce mineur reçoive du secours.

Comme dans plusieurs autres secteurs industriels, on constate que la fatigue physique est souvent cause d'accidents pour ceux qui doivent apporter une attention constante à leur travail.

Le rapport du comité s'en prend ensuite à l'équipement de production qui, par souci d'économie de la part des employeurs, est souvent défectueux. A propos de l'équipement personnel de sécurité, le rapport soutient qu'il devrait, vu son coût très élevé, être à la charge des employeurs.

On ne le croira peut-être pas, mais aucune des compagnies minières n'a, semble-t-il d'infirmité à son emploi. On prend un soin plus grand de l'équipement que de la santé des mineurs.

## L'inspection, une carence

Là où le rapport rejoint celui des autres secteurs, c'est sur la carence des inspections de sécurité: "L'inefficacité des services provinciaux d'inspection, que l'on retrouve dans d'autres secteurs industriels, se retrouve également dans le service d'inspection des mines.

"On adresse le même reproche à ce service, à savoir:

- a) l'absence d'inspections périodiques fréquentes;

- b) l'attention très sympathique aux objections de employeurs dans l'ordonnance de mesures de sécurité correctives;

- c) la reticence instinctive à écouter les doléances des travailleurs ou de leurs représentants.

"Le précédent favorable créé par le juge Trahan dans le choix de jurés compétents lors de l'enquête qui a suivi l'explosion à l'usine Monsanto à Ville Lasalle devrait s'appliquer à chaque enquête du coroner à la suite d'accident mortel dans les mines. Des mineurs de carrière devraient être assignés dans chacun des cas."

## L'industrie

Comment est assurée la sécurité dans le secteur industriel? R. Perrin (brasseries), J. J. G. Jenkins (postiers), Jean Lepage (verre et céramique) et Claude Ducharme (SITPCA) ont préparé le document de travail.

"Il semble, dit le comité, que ce soit de plus en plus la pratique dans l'industrie de mettre sur pied des comités de sécurité où les ouvriers et les travailleurs sont représentés.

"Nous déplorons cependant plusieurs lacunes à ce système:

- a) ces comités ne sont pas toujours pris au sérieux à cause de la reticence des employeurs à mettre en pratique les recommandations faites dans le but de corriger une situation dangereuse;

- b) les employeurs qui acceptent de corriger les situations indiquées par le comité de sécurité, corrections qui impliquent des déboursés mineurs, sont moins coopératifs lorsque survient une recommandation impliquant des déboursés majeurs, telle que le changement complet d'un mauvais système de climatisation, par exemple;

- c) nous déplorons aussi le fait que bien souvent on attend qu'un ouvrier se blesse gravement avant de corriger une situation dangereuse;

- d) dans le groupe de la fonction publique, il semblerait que le rouage administratif paralyse le bon fonctionnement du comité de sécurité en place, là où il existe."

Le comité souligne que c'est surtout dans les entreprises du gouvernement, fédéral ou provincial, que la sécurité industrielle est le moins bien observée. On note, par ailleurs, une déficience très grande de l'éducation des travailleurs sur les dangers particuliers à leur machine, à leur métier ou à leur occupation. Cette carence s'avèrerait même très sérieuse dans les usines de produits chimiques.

C'est sans ménagement que le comité condamne les concours de sécurité avec trophées qui favorisent souvent, comme l'ont noté d'ailleurs d'autres comités, le camouflage.

Quels sont les facteurs ou causes d'accidents? Le comité a essayé de délimiter le plus objectivement possible la part de responsabilité de chacun. Il soutient que "compte tenu de tout élément — humain, mécanique ou équipement — la responsabilité se partage également entre le facteur humain, pas nécessairement les ouvriers, et la défectuosité mécanique, même si ce facteur implique le facteur humain à son origine". Un autre facteur que le comité tient à souligner, et qui se retrouve dans d'autres secteurs, c'est l'élément fatigue physique.

Le comité déplore à son tour la carence des inspections gouvernementales, et surtout leur lenteur.

A l'issue de cette conférence de deux jours, alors que les derniers délégués quittaient la salle des délibérations, l'on pouvait se demander si la conclusion qu'il fallait tirer de cette rencontre n'était pas déjà contenue dans le discours d'ouverture de Robert Lavoie: "Pas de sécurité, pas de travail". Le nombre des participants, le sérieux de leur participation nous en donnait la conviction.

## the labour world

## Action Demanded, Promised, To Stem Work Accident Toll

The rate of industrial fatalities and injuries has mushroomed into an "agonizing problem" over the past five years.

Management shows little zeal about systematically safeguarding the lives and limbs of employees.

Legislation governing industrial safety is only feebly enforced and the penalties are negligible.

The workers themselves have a vital contribution to make to safety in sectors of increasing mechanization.

A seven-month examination of the industrial scene has convinced Labour Minister Bellemare that revision of laws is necessary, and one of his immediate projects is to set up a tripartite (government, management, labour) commission on occupational health and safety.

These are the highlights of the QFL-sponsored Provincial Conference on Industrial Safety.

Another feature might be added: The QFL leadership was slightly amazed and highly gratified by the response to the conference call. More than 300 delegates turned up, and the great majority stayed and took a hand in all the deliberations, even though the conference was held on a Saturday-Sunday weekend in February. The interest, said QFL Director of Social Services Robert Lavoie and Welfare Committee Chairman Raymond Mouton, was quite beyond expectations.

The groundwork for the conference was laid in part by committees which investigated safety conditions in four distinct sectors and prepared reports for the delegates to ponder and discuss. There were dangers peculiar to each, and dangers common to two or more — an overall picture lending credence to Brother Lavoie's ominous suggestion that the answer may be "No Safety, No Work."

One bright spot was the waterfront industrial sector where, a committee reported, accidents have been reduced some 35 per cent over the past few years — because the workers through their representatives have taken a

personal hand in making conditions safer.

In the construction and mining sectors, other committees reported, the law needs tightening to offset speeded-up building production techniques and their attendant hazards.

Fatigue and a false sense of security caused by the hum-drum operation of machines were cited as dangers calling for relief periods and constant alertness.

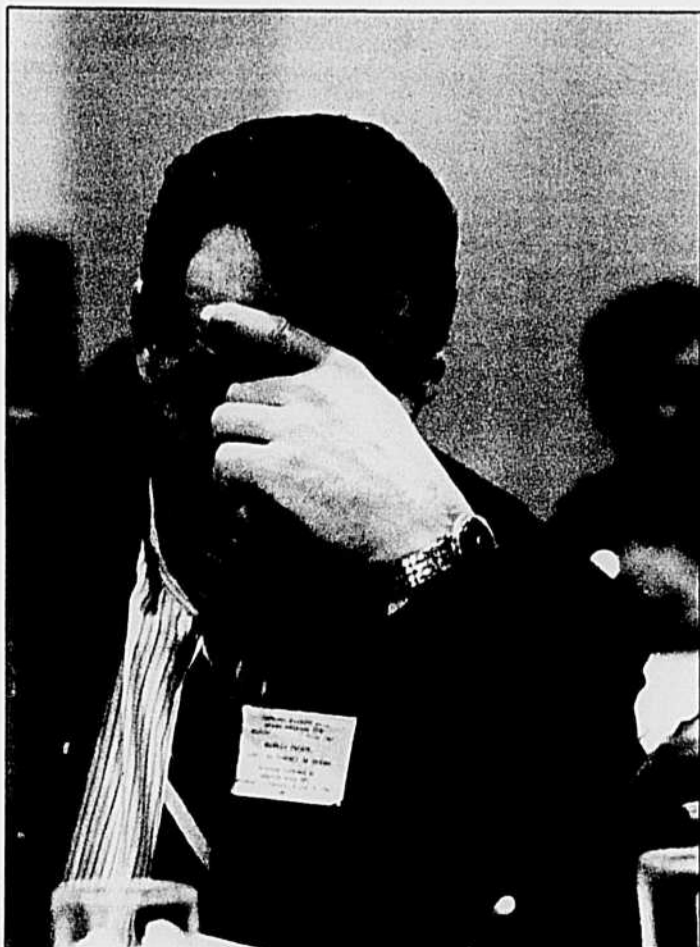
One committee had some praiseworthy remarks about the sector which includes breweries, the postal service, glass and ceramic and petroleum-chemical-atomic work. Management is showing more tendency to get together with labour in cooperative safety moves. However, it is still very much a story of business first. Improvements come fairly fast when they are inexpensive, and considerably slower when real outlay is involved.

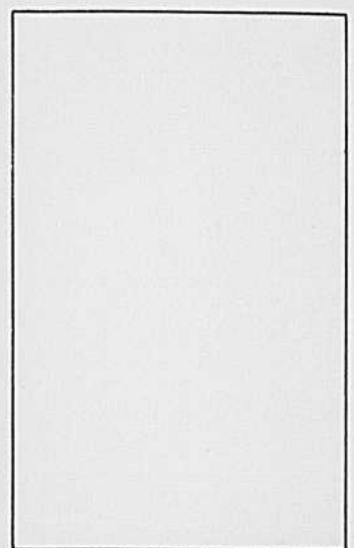
The committees generally rapped safety contests and award-giving for so-called accident-free records. These are very often pretty hollow victories worked up by prize-hungry foremen who keep the hurt and ailing on the job.

The increase in the accident rate Mr. Bellemare told the conference is acknowledging the obsolescence of safety laws and his plans for an "independent" health-and-safety commission, cannot just be written off by the industrial boom and the rising number of workers. There must be a common effort to achieve effective prevention.

QFL President Louis Laberge said Minister Bellemare, being up from the working ranks himself, inspire faith that his department sees the grief as well as the mere paper statistics and economics of industrial deaths, maimings and sickness.

The union chief minced no word about the workers having a responsibility of their own towards industrial safety. In fact, he would be prepared to go along with an industrial safety code that would govern industry — workers included — as the Highway Code governs motorists.





## Délire chez les manuels de Montréal

M. Roger Lampron, président du syndicat des manuels de la Ville de Montréal, venait à peine de terminer la lecture des dernières clauses de leur nouvelle convention collective que les employés manuels de Montréal se sont levés en bloc et ont manifesté avec enthousiasme leur approbation. Mais, ce fut le délire lorsque M. Lampron précisa que les augmentations de salaire et les autres clauses étaient pour un contrat d'un an.

Les négociations du Syndicat canadien de la fonction publique

avec la ville de Montréal constituent une expérience des plus importantes dans le secteur de la fonction publique. Comme le déclarait le directeur du *Devoir*, M. Claude Ryan, l'usage du droit de grève dans le secteur public doit être exercé avec le plus grand discernement. Ce droit impose aux syndicats l'obligation de trouver des formules qui leur permettent de l'utiliser tout en respectant les normes du bien commun. C'est une recherche qui n'est pas facile, mais à laquelle les syndicats ne peuvent

échapper. Les syndicats ont le devoir, dans le secteur public, de faire preuve de maturité.

### Compétence et préparation

Si nous jetons un coup d'oeil sur les négociations des manuels avec la ville de Montréal, nous constatons que le SCFP avait très minutieusement préparé chaque article de la convention. Il s'est présenté devant la municipalité avec des propositions claires et nettes, ap-

puyées par des recherches comparatives qui lui permettaient de discuter d'une façon très serrée avec les autorités municipales. On ne peut dans le secteur public faire des réclamations en l'air. Il faut baser ses revendications sur des faits objectifs, véritables, et qui peuvent être démontrés devant l'opinion publique. Nous pouvons dire que le succès des "cols bleus" est attribuable d'une part à la compétence des négociateurs et aussi au fait que les revendications étaient réalistes.

### Compréhension

L'expérience du SCFP dans ses négociations avec la ville de Montréal laisse augurer d'autres précédents de ce syndicat en négociations dans le secteur public. Aujourd'hui, c'est l'Hydro-Québec qui est sur la sellette. Nous savons que les responsables du syndicat ont minutieusement préparé leur demandes. Ils sont allés encore plus loin. Ils ont demandé à l'Hydro-Québec de leur révéler leur programme de planification et leur politique de main-d'oeuvre pour les cinq prochaines années, afin de rendre plus réalistes et concrètes leurs revendications.

L'on doit peut-être prévoir que les négociations avec l'Hydro seront difficiles. Cette entreprise a peut-être, dans le passé, été gâtée lors des négociations. Cette année, l'on doit espérer que les autorités responsables comprendront qu'il faut payer des salaires, ajuster des situations aux tarifs de 1967.

Tous les travailleurs du Québec doivent surveiller de très près l'évolution des événements à l'Hydro-Québec. Ils doivent, dès maintenant, réaliser que ce secteur les touche d'une façon essentielle et, pour cette raison, montrer plus d'objectivité dans la compréhension des demandes des employés de l'Hydro. Nous devons tous faire cet effort de compréhension.

### Echelle de salaire

Classe	Ancien salaire	1er décembre 66	30 août 67	Augmentations
1 - Femme de ménage	1.92	2.44	2.55	.63
2 - Journalier	2.05	2.50	2.62	.57
3 - Surveillant de serre	1.76	2.55	2.69	.93
4 - Coffat	2.16	2.62	2.76	.60
5 - Manoeuvre (spécialisé)	2.11	2.68	2.83	.72
6 - Chauffeur de camionnette	2.12	2.68	2.83	.71
7 - Aide-plombier	2.03	2.74	2.90	.87
8 - Réparateur de radiateur	2.44	2.80	2.97	.53
9 - Chauffeur camion-citerne	2.12	2.86	3.04	.92
10 - Chauffeur et aide	2.18	2.92	3.11	.93
11 - Poseur de lattes métalliques	2.49	2.98	3.18	.69
12 - Peintre	2.38	3.045	3.25	.87
13 - Débosseur	2.44	3.11	3.32	.88
14 - Plâtrier	2.60	3.175	3.39	.79
15 - Menuisier	2.49	3.175	3.39	.90
16 - Briqueteur	2.77	3.24	3.46	.69
17 - Soudeur	2.44	3.24	3.46	1.02
18 - Ferblantier	2.49	3.305	3.53	1.04
19 - Plombier	2.55	3.37	3.60	1.05
20 - Electricien	2.57	3.37	3.60	1.03
21 - Outilleur	2.49	3.435	3.67	1.18
22 - Chef de groupe électricien	2.67	3.50	3.74	1.07
23 - Chef de groupe outilleur	2.59	3.565	3.81	1.22



### NOUVELLE CONVENTION

Un employé titulaire a droit à trois (3) semaines de vacances payées après sept (7) ans de service et à quatre (4) semaines après 19 ans de service.

Le 1er décembre de chaque année, l'employé auxiliaire a droit d'une gratification de 4% de son salaire annuel régulier au lieu d'allocations sociales payées aux employés titulaires.

Le paiement d'une prime de 0.12¢ l'heure pour travail effectué entre 18 heures et 6 heures.

Le paiement d'une gratification annuelle de \$260.00 aux employés titulaires ayant 25 ans de service et plus.

Tout employé rappelé au travail durant sa période de vacances est rémunéré au taux de temps supplémentaire selon les dispositions de l'article 7.

La formation d'un comité conjoint chargé de dépister des causes possibles d'accidents, d'enquêter des causes d'accidents survenus et de recommander des mesures de prévention qui s'imposent.

Deux (2) demies journées fériées chômées et payées de plus par année: la veille du Jour de l'An et la veille du Jour de Noël.

La prime payable, lorsqu'il y a lieu, au chef d'équipe ou au chef de groupe sera calculée de la même façon que la rémunération au taux de temps supplémentaire; c'est à dire majorée de moitié ou doublée selon le cas.

Les employés titulaires victimes d'accidents du travail recevront leur plein salaire pendant la durée totale de leur invalidité. Par contre, pour ce qui est des employés auxiliaires, ils reçoivent le plein salaire aussi longtemps que des employés ayant moins d'ancienneté qu'eux sont maintenus au travail.

Un employé dont l'horaire régulier de travail est modifié, sans en avoir été prévenu au moins 24 heures à l'avance, est rémunéré au taux prévu pour le temps supplémentaire.

Jours d'absence: Les absences attribuables à un accident du travail ne sont pas considérées comme jours d'absence au calcul du nombre de jours requis d'un employé auxiliaire pour devenir employé titulaire (permanent).

Réduction du nombre d'heures de travail de 60 heures à 48 heures par semaine, sans baisse de revenus pour les concierges, gardiens et surveillants. La semaine de travail est de quatre (4) jours.

Du 15 octobre au 15 avril, le transport des employés travaillant à l'extérieur, aller et retour, dans un endroit chauffé pour prendre leur repas, se fera pendant heures de travail.

Dans le cas d'employés auxiliaires lésés dans leur droit d'ancienneté lorsque la Ville les embauche ou les licencie temporairement, ils peuvent réclamer jusqu'à concurrence de 30 jours de salaire.

L'obligation de payer la cotisation syndicale (formule Rand) après 30 jours d'emploi.

La prime mensuelle d'assurance maladie payée par la ville est de \$4.90 pour employés mariés et de \$1.50 pour les célibataires, ce qui représente approximativement 50% de la prime totale de ceux qui veulent une protection complète.

Le chef de groupe bénéficie de la prime de 25¢ lorsqu'il aura travaillé comme tel, la veille d'un congé férié; et durant les trois (3) semaines précédentes des absences soit pour vacances ou maladies.

### ANCIENNE CONVENTION

Il avait droit à trois (3) semaines après dix (10) ans de service et à quatre (4) semaines après (20) ans de service.

Cette gratification était de 2%.

Cette prime était de 07¢ l'heure de 16 heures à 24 heures et de 12¢ de 1 heure à 6 heures.

Le maximum payé était de \$208.00 après 20 ans de service.

Ce même employé était rémunéré au taux régulier de salaire.

Auparavant, l'indemnité payée aux accidentés du travail, était celle prévue par la loi, c'est à dire 75% de leur salaire.

Ce travail était rémunéré au taux de salaire régulier.

De telles absences étaient considérées des jours chômés.

Leur semaine régulière de travail était de 60 heures réparties en cinq (5) jours.

Ce transport s'effectuait pendant l'heure du repas.

Cette cotisation était payable après 90 jours d'emploi.

Cette prime était de \$3.65 pour les employés mariés ou de \$1.25 pour les célibataires.

